



# NEWSFLASH DE L'EASPD

## DANS CETTE EDITION

Nouvelles de l'Europe .....	1
Éditorial : Paquet sur les investissements sociaux, le jour d'après .....	1
La politique sociale présentée comme un investissement .....	2
Vers une meilleure compréhension des spécificités des services sociaux d'intérêt général .....	5
Les négociations sur la réforme des marchés publics .....	6
Le Conseil européen de printemps : une autre occasion manquée ? .....	7
Nouvelles des projets .....	9
Adapter les services pour personnes en situation d'handicap aux nouveaux utilisateurs ..	9
INNOSERV –Plateforme des services sociaux innovants .....	10
Chemins vers l'inclusion (P2i) .....	11
Événements à retenir .....	13
CHANGEMENT DE DATE POUR LA CONFERENCE DE L'EASPD .....	13
2 <sup>ème</sup> conférence internationale SensAge .....	14
Cours à l'intention des professionnels et des éducateurs travaillant avec des personnes ayant des besoins éducatifs particuliers.....	15
Nos nouvelles en bref.....	16
Cours d'été de l'EASPD sur la qualité des services - juin 2013.....	16
Symposium final : les projets VIPI et ATLEC .....	17
Mise en œuvre de la Convention des Nations Unies.....	18
Nous souhaitons un joyeux anniversaire à notre président, Franz Wolfmayr, qui a eu 60 ans le 1 <sup>er</sup> mars 2013 ! .....	19

*With support from the European Union Progress Programme. The information contained in this publication does not necessarily reflect the position or opinion of the European Commission.*



# ***NOUVELLES DE L'EUROPE***



## **Éditorial : Paquet sur les investissements sociaux, le jour d'après**

Cela faisait déjà plusieurs mois que les représentants, les ONG et les activistes du secteur social attendaient le lancement du Paquet sur les investissements sociaux. Fin février, le paquet a enfin été lancé.

Quel est le message politique qui s'en dégage ? Dans un premier temps, j'ai été un peu intimidé par la masse de documents et d'articles inclus dans le paquet : plus de 400 pages, dont 8 documents de travail des services de la Commission, pour un total de 1 kg de papier. Cela résume bien la principale faiblesse du Paquet sur les investissements sociaux : il s'agit d'un paquet, et non d'un pacte. Il n'est pas juridiquement contraignant et les États membres demeurent libres de l'utiliser comme un document de référence ou simplement de l'ignorer. Mais les États membres ne devraient pas adopter cette dernière solution, pour la simple et bonne raison qu'il s'agit d'un paquet de bonne facture. Il illustre les modalités d'utilisation des fonds de manière positive, apporte une orientation plus claire sur la prise en charge de l'enfance, ainsi qu'une impulsion au développement d'un agenda de l'innovation dans le secteur social, tout en mettant également l'accent sur la lutte contre le chômage des jeunes. De nombreux sujets intéressant notre secteur y sont évoqués, avec une utilisation correcte des termes et des notions y afférents. Les différents documents qui le composent décrivent la manière dont nous devrions progresser et promouvoir un agenda social pour l'Europe. Alors, où est le problème ? Qu'avons-nous raté ?

Il est évident que des chiffres précis et des objectifs tangibles y font défaut et qu'il y a matière à amélioration. Néanmoins, force est de reconnaître qu'après cinq années d'austérité, la Commission change de ton et d'approche sur les questions sociales. L'Europe sociale n'est plus présentée comme une charge mais, bien au contraire, comme un investissement pour l'avenir. Des politiques sociales actives ciblées sur l'enfance, les personnes atteintes de handicaps, les sans-abris et les pauvres constituent une garantie pour l'avenir de nos sociétés. Enfin, le message qui se dégage des recherches ayant établi que des économies performantes vont main

dans la main avec des systèmes de protection sociale bien organisés et efficaces est parvenu à passer. Le secteur social et les investissements sociaux ne sont pas une partie du problème, mais de la solution.

Mais à présent c'est ... le jour d'après. Que faire désormais ? Comment mettre à profit cet ensemble de documents et d'objectifs politiques basés sur des éléments factuels ? Une analyse plus détaillée sera proposée par de nombreux lobbyistes, ONG et chercheurs. Ce que nous proposons, c'est d'en tirer le meilleur parti possible. Le premier objectif serait de faire en sorte que le paquet se rapproche davantage d'un pacte, autrement dit d'utiliser les mécanismes européens existants pour aider les États membres à mettre en œuvre le Paquet sur les investissements sociaux avec une certaine ouverture d'esprit.

De quoi pourrions-nous nous servir ? À l'heure actuelle, les États membres violent les traités européens, et notamment la clause sociale<sup>1</sup> de l'article 9. L'austérité porte atteinte à la stratégie EU 2020 dans la mesure où les objectifs fixés par cette dernière ne sont pas atteignables dans le cadre du modèle de réduction des coûts appliqué actuellement. Le Paquet sur les investissements sociaux devrait s'intégrer aux instruments réformés de la MOC (méthode ouverte de coordination). C'est donc une tâche considérable qui attend nos chargés de mission et nos activistes.

Mais ce n'est pas tout. Il reste encore 18 mois avant la fin du mandat du commissaire Andor. Avec le Paquet sur les investissements sociaux, il nous laisse un remarquable ensemble d'objectifs politiques ainsi que de grandes possibilités pour l'Europe sociale. Cher commissaire, pourriez-vous préparer le terrain pour que le paquet se rapproche davantage d'un « pacte » ... ? La preuve dont nous avons besoin est là, à présent : il semble y avoir de la lumière au bout du tunnel de la crise ; vous disposez encore de 18 mois et c'est sans doute maintenant que l'on peut faire bouger les choses.

*Luk Zelderloo*

## **La politique sociale présentée comme un investissement**

Le 20 février, la Commission européenne a présenté le paquet sur les investissements sociaux pour la croissance et la cohésion, en établissant ainsi un

---

<sup>1</sup>VERSION CONSOLIDÉE DU TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE, article 9 : « dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, l'Union prend en compte les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine ».

cadre pour la réforme des politiques visant à améliorer la viabilité des systèmes de protection sociale. Le paquet sur les investissements sociaux propose aux États membres des orientations pour l'adoption de politiques sociales plus efficaces et plus efficaces en réponse aux défis de taille auxquels ils se voient confrontés à l'heure actuelle. Ces défis incluent des difficultés financières importantes, une pauvreté et une exclusion sociale croissantes, et des taux record de chômage, notamment parmi les jeunes, auxquels viennent s'ajouter le problème d'une société vieillissante et de la diminution du nombre de personnes en âge de travailler, ce qui met à l'épreuve la viabilité et l'adéquation des systèmes nationaux de protection sociale.

Le Paquet sur les investissements sociaux vise principalement à garantir que les systèmes de protection sociale répondent, dans les tournants décisifs, aux besoins des citoyens, et cela tout au long de leur vie. Pour ce faire, il tente de simplifier et de mieux cibler les politiques sociales des États membres de l'Union européenne.

La communication intitulée **Investissements sociaux pour la croissance et la cohésion** s'accompagne des documents suivants :

- une recommandation de la Commission intitulée « **Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité** », qui comporte un cadre d'action intégré visant à offrir de meilleures opportunités aux enfants ;
- un document de travail des services de la Commission, qui contient des données sur **l'évolution démographique et sociale et sur le rôle des politiques sociales dans la lutte contre les problèmes sociaux, économiques et macroéconomiques de l'UE** ;
- un document de travail des services de la Commission qui fait suite à la recommandation formulée en 2008 par la Commission sur **l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail** ;
- le **troisième rapport bisannuel sur les services sociaux d'intérêt général** destiné à aider les autorités publiques et les parties prenantes à comprendre et à appliquer la réglementation révisée de l'UE dans le domaine des services sociaux ;
- un document de travail des services de la Commission sur les **soins de longue durée**, qui expose les enjeux et les options stratégiques ;
- un document de travail des services de la Commission sur la **lutte contre le problème des sans-abri**, qui décrit la situation de ces derniers dans l'UE et expose les moyens d'action possibles ;
- un document de travail des services de la Commission sur les **investissements dans le domaine de la santé**, qui énonce des stratégies d'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des systèmes de santé dans un contexte de contraction des budgets publics consacrés aux soins de santé et examine les contributions que la santé peut apporter au développement du capital humain et à l'inclusion sociale, et

- un document de travail des services de la Commission décrivant la manière dont le **Fonds social européen** (FSE) peut contribuer à l'application du «paquet investissements sociaux ».

Les documents de travail des services de la Commission sur les soins de longue durée ou sur l'utilisation du FSE revêtent un intérêt particulier pour notre secteur, tout comme le rapport bisannuel sur les services sociaux d'intérêt général qui intègre une grande partie des messages développés au cours de ces dernières années par l'EASPD et le Réseau informel des prestataires de services sociaux (INSS). L'EASPD travaille à l'élaboration d'une réponse stratégique à ces documents, laquelle sera disponible dans les mois à venir. Un [communiqué de presse](#) concernant la communication dans son ensemble a été diffusé le 4 mars, proposant ainsi une première analyse du paquet.

L'ensemble des documents constitutifs du Paquet sur les investissements sociaux peut être consulté en cliquant sur ce [lien](#).

## **Vers une meilleure compréhension des spécificités des services sociaux d'intérêt général**

Le troisième rapport bisannuel sur les services sociaux d'intérêt général (SSGI) est l'un des documents du Paquet sur les investissements sociaux que nous avons lu avec le plus d'intérêt. Il est bien plus mince que ses éditions antérieures, notamment du fait qu'il est surtout axé sur la clarification du cadre juridique applicable aux SSGI (en introduisant la réforme découlant du « paquet Almunia » qui prévoyait de nouvelles règles afférentes aux aides d'État applicables aux SSGI), ainsi que sur les propositions de directives de la Commission en matière de marchés publics et de concessions (lesquelles n'ont pas encore été adoptées).

Ces nouveaux instruments apportent une simplification et une clarification des règles applicables au financement des services sociaux, tout en expliquant les interactions qui existent entre les aides d'État et les marchés publics. Le postulat de base du rapport est que les services sociaux jouent un rôle fondamental dans nos sociétés, « qu'à l'heure actuelle, plus que jamais auparavant, nous avons besoin d'investir dans des services sociaux de haute qualité, abordables et efficaces »<sup>2</sup>, et qu'il convient de bien garder à l'esprit que ces services nécessitent un soutien financier pour fonctionner, sans que cela entraîne nécessairement un risque élevé de distorsion de la concurrence<sup>3</sup>.

Les nouvelles règles proposent un régime allégé pour les services sociaux, et autorisent également le recours aux règles applicables aux marchés publics, par exemple pour répondre à des objectifs sociétaux tels que la promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale des membres des groupes vulnérables, en élargissant les possibilités d'utilisation des marchés réservés à certains acteurs de l'économie sociale.

Le guide mentionne, à plusieurs reprises, que ces nouvelles règles tiennent compte des demandes formulées par les parties prenantes les plus importantes (et du dialogue engagé avec ces dernières), telles que l'EASPD qui, avec d'autres partenaires du Réseau informel des prestataires de services sociaux (à présent dénommé Social Services Europe) a participé à un dialogue actif avec la Commission européenne afin de mettre l'accent sur les difficultés auxquelles les services sociaux se voient confrontés dans l'application du cadre juridique relatif aux

---

<sup>2</sup> Troisième rapport bisannuel sur les services sociaux d'intérêt général, document de travail des services de la Commission, SWD(2013) 40 final, page 2.

<sup>3</sup> Ibid, page 18.

## Newsflash mars 2013

SSGI. Bien que l'idée selon laquelle le secteur tertiaire et les services sociaux à but non lucratif doivent obéir à une logique de marché interne nous préoccupe toujours, nous sommes néanmoins heureux de constater qu'une bonne partie de nos inquiétudes ont été prises en considération et que les spécificités de notre secteur se sont bénéficié d'une plus grande reconnaissance dans le cadre de ce nouveau régime.

## Les négociations sur la réforme des marchés publics

En décembre 2011, la Commission a publié une proposition de directive sur les passations de marchés publics, portant réforme de la directive de 2006. Cette proposition de directive comportait plusieurs bonnes nouvelles concernant le statut des services sociaux et l'importance accordée à la qualité en tant que critère d'adjudication des marchés. Après plus d'une année de négociations, on espère que la directive sera adoptée au cours du premier semestre 2013. En collaboration avec la Plateforme sociale, l'EASPD travaille, au suivi des négociations afin de s'assurer que le texte adopté prenne en compte les besoins des services sociaux.

À l'heure actuelle, l'article 17 de la proposition de directive est en cours d'examen. Cet article accorde aux autorités publiques la possibilité de réserver la participation aux procédures de marchés publics à des opérateurs économiques dont l'objet principal est l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés. Il constitue un excellent exemple de la manière dont les marchés publics peuvent être utilisés pour atteindre des objectifs de politique sociale.

Néanmoins, le Conseil a proposé d'élargir le champ d'application du texte de la Commission en y ajoutant un nouveau paragraphe concernant la mise en place de « marchés réservés » au profit des organisations dont l'objet principal est l'intégration d'anciens employés des autorités publiques dans le secteur privé.

Une telle proposition nous inquiète fortement et nous appelons à la suppression de ce paragraphe. Nous sommes en effet d'avis qu'il s'agit d'une question extrêmement importante qui pourrait avoir des répercussions directes sur le travail des prestataires de services en Europe.

Notre préoccupation repose sur les raisons énoncées ci-dessous :

- la proposition du Conseil ne suit pas l'objectif initialement poursuivi par les marchés réservés, à savoir l'intégration sociale et professionnelle des travailleurs handicapés ou défavorisés, et elle pourrait aller jusqu'à faire obstacle au maintien et au développement des opérateurs économiques sociaux qui apportent leur aide aux citoyens les plus exclus et marginalisés ;

## Newsflash mars 2013

- l'extension du recours aux marchés réservés aux entreprises dont l'objet principal est l'intégration d'anciens employés des autorités publiques ne peut avoir lieu que lorsque les entités publiques sont privatisées. Aussi, ce nouveau paragraphe proposé par le Conseil encourage de manière implicite la privatisation des services et des entités publiques.

Les négociations au sein du dialogue Commission-Parlement-Conseil touchant désormais à leur fin, l'EASPD a uni ses forces avec celles de la Plateforme sociale et d'autres ONG afin d'adresser une lettre ouverte demandant la suppression des suggestions du Conseil concernant l'article 17 de la proposition de directive susvisée. Nous espérons que notre travail et notre action déboucheront sur l'adoption d'une directive juste et utile.

## Le Conseil européen de printemps : une autre occasion manquée ?

« (...) la stagnation de l'activité économique prévue pour 2013 et les taux de chômage intolérablement élevés montrent à quel point il est crucial de s'attacher en priorité à intensifier les efforts visant à soutenir la croissance tout en assurant un assainissement budgétaire favorisant la croissance », énoncent les [Conclusions](#) de la session du Conseil européen de printemps qui s'est tenue les 14 et 15 mars. Le Conseil a débattu, à cette occasion, de la situation économique et sociale et a défini les orientations des politiques économiques des États membres et de l'Union européenne pour 2013. Les débats ont notamment porté sur la gouvernance économique européenne, ainsi que sur l'examen annuel de la croissance (EAC) pour 2013 et la nouvelle Union économique et monétaire (UEM).

Les priorités de l'EAC portent plus précisément sur la nécessité d'assurer un assainissement budgétaire différencié favorisant la croissance ; de rétablir des conditions normales d'octroi de crédits à l'économie ; de promouvoir la croissance et la compétitivité ; de lutter contre le chômage et les conséquences sociales de la crise, et de moderniser les administrations publiques. Le défi le plus important identifié par le Conseil est celui du chômage et, en particulier, le chômage des jeunes qui devrait être combattu au moyen de politiques actives dans les domaines de l'emploi, de la protection sociale et du marché du travail. Mais il reste encore à déterminer les modalités selon lesquelles ces objectifs pourront être atteints en pratique dans la mesure où le document ne propose aucune orientation concrète sur ce point.

Une fois de plus, le Conseil a manqué une occasion de faire face à la nécessité de se doter de politiques sociales coordonnées, au-delà de l'emploi, ainsi que cela était suggéré dans le [courrier](#) envoyé par la Plateforme sociale, laquelle appelait à



modifier l'approche de l'EAC en faveur d'une coordination des politiques macro-économiques au soutien des politiques sociales. Une fois de plus, le Conseil n'indique aux États membres aucune voie concrète à suivre pour s'attaquer aux conséquences sociales de la crise et lutter contre la pauvreté. Une fois de plus, l'agenda du Conseil ne semble pas être en phase avec celui de la Commission, nulle référence n'étant faite par le premier au Paquet sur les investissements sociaux, lancé fin février, qui identifie le semestre européen comme un instrument essentiel de mise en œuvre.

Il avait été annoncé qu'au cours des mois à venir, le Conseil organiserait toute une série de débats thématiques sur la stratégie Europe 2020 et l'analyse des progrès accomplis pour atteindre les objectifs principaux de cette dernière. Espérons que ces débats seront l'occasion de s'attaquer d'une manière concrète et efficace aux mauvais résultats enregistrés par l'UE et ses États membres vis-à-vis des objectifs fixés en matière de pauvreté, d'emploi et d'éducation par la stratégie Europe 2020.

# NOUVELLES DES PROJETS

## Adapter les services pour personnes en situation d'handicap aux nouveaux utilisateurs



### POURQUOI CE PROJET ?

Partout en Europe, la frontière qui sépare les services aux personnes atteintes d'une déficience intellectuelle des services aux personnes atteintes d'un handicap mental disparaît.

Ce projet explore les questions suivantes :

- pourquoi ce phénomène a-t-il lieu ?
- quelles sont les implications pour les prestataires de services aux personnes atteintes d'une déficience intellectuelle et/ou d'un problème de santé mentale ? quelles sont les implications pour la communauté dans son ensemble ?
- que peuvent apprendre les différents spécialistes les uns des autres ?
- comment assurer une aide de bonne qualité lorsque l'on prend en charge des catégories de besoins diverses ?
- à quoi ressemblera ce type d'aide ?
- le personnel soignant devrait-il bénéficier d'une formation adaptée ? Dans l'affirmative, quelles seraient les compétences requises ?

- avons-nous besoin de stratégies locales impliquant l'ensemble des acteurs concernés afin de répondre aux besoins de ce groupe cible diversifié ?
- devrions-nous mettre en place un modèle de partenariat avec les autorités sanitaires ?

L'article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, intitulé « Autonomie de vie et inclusion dans la société », vient réaffirmer la nécessité d'assurer l'intégration et la participation pleines et entières de l'ensemble des citoyens à la société.

**Accessibilité, choix et disponibilité** constituent les maîtres mots de cette Convention qui appelle à l'action sur le terrain.

## **PARTENARIAT**

Le partenariat mis en place dans le cadre de ce projet d'une durée de deux ans qui a démarré en août 2012, rassemble 8 organisations issues de 7 pays différents. L'UNAPEI est l'organisation coordinatrice, et l'EASPD est l'un des partenaires.

Pour en savoir davantage, veuillez consulter le site Internet de l'EASPD, et notamment la rubrique Projets / Projets en cours, ou contactez Katrijn Dekoninck, chargée de liaison et de projets auprès de l'EASPD, à l'adresse électronique suivante : [Katrijn.Dekoninck@easpd.eu](mailto:Katrijn.Dekoninck@easpd.eu).



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



## **INNOSERV –Plateforme des services sociaux innovants**

L'EASPD fait partie des partenaires participant à ce 7<sup>ème</sup> projet-cadre passionnant qui a pour objet de créer une plateforme sociale dédiée aux services sociaux innovants et de suggérer des idées concernant de nouvelles activités de recherche en Europe. Le projet examine les possibilités d'innovation dans les services sociaux, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation ou des prestations sociales,

en se fondant sur l'association des données universitaires et politiques, des points de vue de la société civile et des connaissances empiriques.

Par ailleurs, le projet met en œuvre un dialogue à plusieurs niveaux sur les tendances propres aux services sociaux innovants afin d'étudier, d'analyser et d'évaluer les pratiques innovantes en matière de prestations de services sociaux en Europe. À cette fin, 20 projets innovants dans le domaine des services sociaux ont été sélectionnés, mis en images au moyen de court-métrages et analysés sous la forme d'études de cas. Ces court-métrages seront mis en ligne début avril sur le [site Internet du projet](#). Nous recueillerons ensuite les commentaires suscités par ces films dans le cadre d'une série d'évènements. L'EASPD et Solidar organiseront un atelier sur le projet le 23 avril à Bruxelles.

Votre avis sur l'innovation dans le domaine des services sociaux étant essentiel au développement de notre travail, nous vous remercions de bien vouloir vous joindre à nous, si possible, ou de télécharger et de commenter les vidéos en ligne !

Pour en savoir davantage sur le projet ou sur le séminaire, veuillez contactez Miriana Giraldi, à l'adresse électronique suivante : [miriana.giraldi@easpd.eu](mailto:miriana.giraldi@easpd.eu).



## Chemins vers l'inclusion (P2i)

La conférence finale du Réseau P2i, qui s'est tenue à Budapest les 13 et 14 septembre 2012, s'est penchée sur la situation actuelle de l'éducation inclusive dans le but de jouer un rôle de catalyseur du changement.

Vous pouvez télécharger le rapport de la conférence [ici](#).

Pour en savoir davantage sur le projet P2i, rendez-vous sur le [site Internet](#):

## Manifeste sur l'apprentissage inclusif

L'éducation inclusive fait l'objet d'une prise de conscience accrue tant en ce qui concerne son potentiel éducationnel que sa dimension relative aux droits du citoyen. Des modifications ont été apportées aux réglementations applicables en matière d'enseignement, de protection de la jeunesse et sociale afin de faire en sorte que les élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques puissent recevoir une instruction au sein d'établissements inclusifs.

Néanmoins, il existe encore des obstacles fondamentaux qui entravent l'accès à l'éducation inclusive.

### **Que faut-il faire à présent ?**

L'EASPD et les partenaires du projet P2i tiennent à souligner l'importance d'une approche inclusive de l'éducation tout au long de la vie et à formuler également des recommandations particulières à l'intention des parties prenantes les plus importantes.

Vous pouvez télécharger le manifeste en langue anglaise [ici](#).

# ÉVÈNEMENTS A RETENIR

## CHANGEMENT DE DATE POUR LA CONFÉRENCE DE L'EASPD

EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES - ACCROÎTRE LA SENSIBILISATION ET LES  
POSSIBILITÉS D'EMPLOI, 27–28 SEPTEMBRE 2013, ISTANBUL

Co-organisée par le Ministère de la politique familiale et sociale de la Turquie et l'EASPD, en étroite coopération avec l'agence publique d'emploi ISKUR, le consortium RACE et l'Association Dolunay.

Avec le soutien du Conseil de l'Europe, la Commission Européenne et l'Organisation Internationale du Travail.

**La conférence aura lieu le 27 et le 28 Septembre 2013.**

La conférence abordera les principaux défis qui empêchent les personnes handicapées de jouir pleinement de leur droit au travail : les cadres législatifs, les attitudes discriminatoires et l'absence de mécanismes de soutien adéquats.

Nous allons examiner la situation actuelle et discuter les prochaines étapes qui permettraient de faciliter l'accès des personnes handicapées au marché du travail. Nous mettrons l'accent sur le point de vue des employés en examinant les différentes approches susceptibles d'accroître leur employabilité, ainsi que sur celui des employeurs en cherchant à trouver quels sont les moyens de les aider à embaucher des personnes handicapées avec succès.

Les thèmes seront abordés dans le cadre de groupes composés de représentants des différentes parties prenantes – personnes handicapées, décideurs politiques, représentants des salariés et des employeurs, autorités compétentes et prestataires de soutien.

Pendant la conférence, un **prix officiel** sera décerné aux meilleures agences de placement et aux meilleurs employeurs.

### **Objectifs globaux de la conférence**

Par l'échange de défis et de meilleures pratiques, la conférence vise à éliminer les obstacles et à promouvoir l'emploi des personnes handicapées. Nous allons:

## Newsflash mars 2013

- souligner l'importance de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et du *droit au travail et à d'emploi* (Art. 27)
- encourager les *échanges entre les employeurs et les employés*
- montrer des *modèles de bonnes pratiques* qui ont fait preuve de leur efficacité
- identifier les étapes à franchir afin de rendre possible *une synergie positive entre les employeurs et les employés*
- lancer la nouvelle ***Déclaration de l'EASPD sur l'emploi***

Pour tout complément d'information, veuillez contacter Mme Sabrina Ferraina: [sabrina.ferraina@easpd.eu](mailto:sabrina.ferraina@easpd.eu)

## 2<sup>ème</sup> conférence internationale SensAge

LES PERSONNES VIEILLISSANTES ATTEINTES DE DÉFICIENCES SENSORIELLES : LA QUALITÉ DES SERVICES ET LEUR IMPACT, ISTANBUL, TURQUIE, 2 JUILLET 2013



Le 2 juillet 2013, le projet SensAge organisera sa deuxième manifestation internationale à Istanbul, en Turquie. Elle aura lieu dans le cadre de la 8<sup>ème</sup> conférence internationale du CIEHV – Europe, intitulée « Formation et réinsertion des personnes atteintes de déficiences visuelles ».

La conférence portera en particulier sur le partage des connaissances, des pratiques et des expériences, sur l'identification des difficultés, dans le cadre du projet SensAge, et sur l'utilisation de son [site Internet](#) en tant que Point de référence en Europe pour les personnes vieillissantes atteintes de handicaps visuels.

**Lors de la conférence, les principaux sujets listés ci-dessous seront évoqués :**

- vieillissement et handicap – les bonnes pratiques ;
- impact des services existants ;
- identification des problèmes à résoudre ;

## Newsflash mars 2013

- favoriser un vieillissement actif. C'est avec plaisir que nous vous invitons à participer à ces deux conférences, organisées respectivement par le CIEHV – Europe et par le projet SensAge !

Pour en savoir plus et pour vous inscrire, veuillez consulter la page Internet [SensAge](#), ou le site Internet de l'EASPD, en cliquant [ici](#). Vous pourrez, également, contacter par courriel Lilia Plastunova ([plastunova@yandex.ru](mailto:plastunova@yandex.ru)) ou Stefana Cankova ([stefana.cankova@easpd.eu](mailto:stefana.cankova@easpd.eu)).

## Cours à l'intention des professionnels et des éducateurs travaillant avec des personnes ayant des besoins éducatifs particuliers

Les anciens partenaires du projet W2ID Atempo, FAIDD et Rix Centre, organisent deux cours de formation à l'intention des professionnels qui travaillent avec des personnes ayant des besoins éducatifs particuliers :

- **cours A : « La formation inclusive – de nouvelles opportunités au travers de nouveaux médias »**
- **cours B : « La formation inclusive sur iPad et tablette ».**

Les participants apprendront à utiliser les Nouveaux médias, Klikin et iPads, pour contribuer à l'inclusion des personnes atteintes de handicaps intellectuels.

Les cours seront assurés par une équipe internationale de professionnels d'Atempo (Graz, Autriche), de RIX Centre (Londres, Royaume-Uni) et de FAIDD (Helsinki, Finlande).

Ils auront lieu aux dates suivantes :

- cours A : du 21 au 25 octobre 2013, ou du 2 au 6 décembre 2013 ;
- cours B : du 11 au 15 novembre 2013.

Le prix des cours et les frais de déplacement et d'hébergement sont susceptibles de faire l'objet d'une prise en charge dans le cadre des bourses européennes Comenius et Grundtvig.

Vous-êtes intéressé(e) ?

Vous trouverez tout ce que vous avez besoin de savoir sur les cours, les dates et les modalités d'inscription [ici](#), ou en vous rendant sur le [site Internet](#).



# ***NOS NOUVELLES EN BREF***

## **Cours d'été de l'EASPD sur la qualité des services - juin 2013**

**INSCRIPTION AU COURS D'ÉTÉ SUR LA QUALITÉ DES SERVICES - 24-28 JUIN 2013. LA QUALITÉ N'EST PAS UN LIEU, MAIS UN VOYAGE**

Les inscriptions au cours d'été de l'EASPD consacré à la qualité des services sont encore ouvertes : pour rappel, l'atelier s'adresse aux prestataires de services, aux directeurs de la qualité, aux formateurs, aux professionnels de l'assurance qualité, aux inspecteurs de la qualité et aux professionnels de la R&D. Il sera axé autour des quatre principaux sujets suivants :

- point de vue systémique : local, régional, national et international (planification de la participation locale, prise de décision assistée, conseil par les pairs ; gestion des cas ; services centrés sur la personne ; budget personnalisé ; cadres de qualité et normes) ;
- point de vue individuel : planifier et mener une vie indépendante et optimiser la qualité de vie (planification/services/activités et soutien centré(e)s sur la personne) ;
- résultats et amélioration constante de la qualité (gestion de la qualité, mesures subjectives et objectives d'amélioration de la qualité de vie, entretiens avec les pairs, utilisation des retours d'évaluation et exemples de bonnes pratiques) ;
- méthodologie et outils d'évaluation de la « Qualité des services sociaux » (boîte à outils pour la qualité des services et la qualité de vie, entretiens avec les pairs et exemples de bonnes pratiques).

### **INFORMATIONS PRATIQUES :**

Vous pouvez vous procurer ici le [formulaire d'inscription](#).

Vous pouvez vous procurer ici le [programme prévisionnel](#).

La date limite pour la présentation des demandes d'inscription a été fixée au 7 mai 2013. Le formulaire d'inscription dûment complété doit être envoyé en tant que pièce jointe à votre courriel à Mme Helga Pintar, à l'adresse électronique suivante : [helga.pintar@chanceb.at](mailto:helga.pintar@chanceb.at).

Vous recevrez une confirmation d'inscription dans un délai de deux semaines à compter de l'envoi de votre formulaire dûment complété.

## **Symposium final : les projets VIPI et ATLEC**

PROJETS VIPI (FORMATION EN VUE DE L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES DE BASE EN MATIÈRE DE TIC À L'INTENTION DES PERSONNES ATTEINTES D'UN HANDICAP) ET ATLEC (FORMATION AUX TIC D'ASSISTANCE À L'APPRENTISSAGE GRÂCE À UN PROGRAMME UNIFIÉ).

Deux projets européens en matière de formation tout au long de la vie (ViPi et ATLEC) arriveront à leur terme à l'occasion du Symposium final qui présentera leurs résultats dans un contexte plus large consacré à l'apprentissage, à l'emploi et à l'autonomie de vie des personnes atteintes d'un handicap.

Les deux projets sont complémentaires, dans la mesure où le projet VIPI concentre ses efforts sur le développement des compétences en matière de TIC au profit des (jeunes) adultes atteints d'un handicap et dans la mesure où le projet ATLEC porte sur le développement des compétences et des connaissances en matière de TIC d'assistance à l'apprentissage.

Le Symposium s'est fixé un double objectif : sensibiliser les médecins référents et les responsables politiques aux besoins en matière de TIC et de formation aux TIC d'assistance, d'une part, et proposer, d'autre part, des programmes, des méthodes et des outils concrets développés dans le cadre du projet. La mise en exergue des besoins et la présentation des outils permettant de répondre à de tels besoins sont considérées comme une contribution précieuse au renforcement de l'égalité des chances et de la participation des personnes atteintes d'un handicap dans les domaines de l'apprentissage et de l'emploi.

La participation des personnes handicapées est encouragée par l'accessibilité tant du lieu de l'événement que des présentations qui y auront lieu.

Pour en savoir davantage sur les projets et les mises à jour du programme, vous pouvez consulter les adresses Internet suivantes : [vipi-project](#) et [atlec-project](#).

Les inscriptions sont désormais ouvertes [ici](#).

## Mise en œuvre de la Convention des Nations Unies

### LE ROLE DES CENTRES DE TECHNOLOGIES D'ASSISTANCE

Le rôle que les centres de technologies d'assistance peuvent jouer afin d'identifier des solutions appropriées en vue d'améliorer l'autonomie et de renforcer les droits des personnes atteintes d'un handicap est une réalité. Comme chacun le sait, en effet, la **Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées** comporte de nombreuses références à l'accessibilité, aux technologies d'assistance et à la conception universelle, de sorte que la complémentarité sur le plan opérationnel est considérée comme un facteur crucial pour atteindre ses buts et ses objectifs. Cela fait deux années à présent qu'un **groupe international de centres de technologies d'assistance de pointe**, facilité par l'initiative G3ICT et agréé en Europe par l'AAATE, se réunit pour débattre des modalités de mise en œuvre de cette convention. Sa prochaine séance doit se tenir du 19 au 22 septembre 2013, au Portugal, à l'occasion de la conférence 2013 de l'AAATE.

Son objectif est de parvenir à un échange d'informations sur des questions présentant un intérêt particulier pour les centres de technologies d'apprentissage, telles que :

- **les modèles et les méthodologies de prestation de services ;**
- **la mesure des impacts ;**
- **la gouvernance ;**
- **la formation du personnel ;**
- **la collaboration et la réseautage avec les organisations d'utilisateurs finaux, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes.**

La séance sera présidée par Evert-Jan Hoogerwerf, président *du Bureau chargé des projets de l'association italienne à but non lucratif AIAS Bologna, et membre du personnel du Centre régional de technologies d'assistance de la région Emilie Romagne (Italie). Membre actif de l'AAATE dont il est le président élu, il fait également partie du groupe de membres fondateurs du réseau G3ICT Global AT Centres Leadership Network.*

Contact : [hoogerwerf@ausilioteca.org](mailto:hoogerwerf@ausilioteca.org))

**Nous souhaitons un joyeux anniversaire à notre président, Franz Wolfmayr, qui a eu 60 ans le 1<sup>er</sup> mars 2013 !**

